

A. D. G. E. S. S. A.

**Association pour le Développement et la Gestion
des Equipements Sanitaires et Sociaux d'Aquitaine**

31, rue du Fils
33000 BORDEAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

oo O oo

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association "A.D.G.E.S.S.A." tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I) OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers, au regard des règles et principes comptables français, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II) JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III) VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications des informations fournies aux membres de l'Association.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de votre Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à MERIGNAC, le 24 juin 2013

Pour la SAS MAZARS FIGEOR,
Bruno GAUTHIER
Commissaire aux comptes



ACTIF	Arrêté au 31/12/2012 Durée 12 mois			31/12/2011 12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	633 217,06	-244 686,52	388 530,54	423 367,34
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	1 069 732,69	-111 298,53	958 434,16	838 288,02
Constructions	48 850 833,14	-20 358 534,44	28 492 298,70	30 232 729,54
Installations techniques, matériel et outillage	3 063 434,97	-2 273 686,88	789 748,09	861 019,11
Autres immobilisations corporelles	5 991 775,12	-3 499 059,30	2 492 715,82	2 524 571,15
Immobilisations corporelles en cours	6 350 398,77		6 350 398,77	4 147 274,90
Immobilisations Financières				
Participations et créances rattachées à des participations	6 708,54		6 708,54	6 788,54
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 876,11		13 876,11	13 895,25
TOTAL I	65 979 976,40	-26 487 265,67	39 492 710,73	39 047 933,85
Comptes de liaison				
Comptes de liaison (1)				
Comptes de liaison				
TOTAL II				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements	20 698,30		20 698,30	16 987,65
En-cours de productions (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes	72 071,97		72 071,97	75 489,22
Créances (2)				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	2 746 633,80	-66 921,99	2 679 711,81	2 632 153,85
Autres créances	319 524,99		319 524,99	357 778,39
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	89 202,77		89 202,77	985 652,26
Disponibilités				
Disponibilités	5 347 369,94		5 347 369,94	3 383 159,26
TOTAL III	8 595 501,77	-66 921,99	8 528 579,78	7 451 220,63
Comptes de Régularisation				
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance	37 251,83		37 251,83	24 898,55
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
Ecart de conversion (actif)				
TOTAL GENERAL	74 612 730,00	-26 554 187,66	48 058 542,34	46 524 053,03

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre cet établissement les autres établissements et services concernés.
 (2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :
 (3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du CASF

PASSIF	Arrêté au 31/12/2012	31/12/2011
	Durée 12 mois	12 mois
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds associatifs sans droit de reprise	7 594 264,29	7 956 415,52
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et legs	2 331 541,56	2 162 686,99
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement	3 560 897,70	3 324 916,82
Réserves de compensation	-1 098 208,63	-1 213 846,98
Excédents affectés à la couverture besoin fonds roulement	192 601,43	162 601,43
Autres réserves	168 103,74	175 299,18
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-305 847,75	-286 223,30
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-523 037,79	-471 945,86
Résultat sous contrôle tiers financeurs	-1 234 135,16	-1 198 554,11
Dépenses non opposables aux tiers financeurs		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	-123 658,06	328 627,56
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	7 033 861,04	6 849 027,72
Provisions réglementées		
Couverture du besoin en fonds de roulement	378 021,48	378 021,48
Amortissements dérogatoires et prov renouvellement immobilisations	165 253,00	
Réserves des plus-values nettes d'actif	256 280,31	251 080,31
Immobilisations grevées de droits		
TOTAL I	18 395 937,16	18 418 106,76
Comptes de liaison		
Comptes de liaison		
Comptes de liaison		
TOTAL II		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour risques	59 154,00	
Provisions pour charges		
Provisions pour charges		1 256,50
Fonds dédiés		
Fonds dédiés	1 283 178,30	1 243 693,94
TOTAL III	1 342 332,30	1 244 950,44
Dettes (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	20 963 162,52	19 375 197,29
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Emprunts et dettes financières divers (3)	1 661 285,77	1 751 820,59
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	62 723,85	92 581,23
Redevables créditeurs		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)		
Dettes fournisseurs et acomptes rattachés (4)	1 090 620,15	1 100 930,30
Dettes sociales et fiscales		
Dettes sociales et fiscales	3 758 223,38	3 653 507,27
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	555 275,84	717 127,02
Autres dettes (5)		
Autres dettes (5)	228 981,37	169 832,13
TOTAL IV	28 320 272,88	26 860 995,83
Comptes de régularisation		
TOTAL GENERAL	48 058 542,34	46 524 053,03

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

(1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : : résultats sous contrôle de tiers financeurs
 (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :
 (3) En particulier : cautions versés par les résideants à leur entrée dans l'établissement
 (4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :
 (5) Dont fonds des majeurs protégés :

Compte de résultat

COMPTES COMBINÉS

	Arrêté au : 31/12/2012		31/12/2011		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens)	88 769,83	0,26	79 780,82	0,24	8 989,01	11,27
Production vendue (services)	118 530,19	0,34	115 224,50	0,34	3 305,69	2,87
Chiffre d'affaire	207 300,02	0,60	195 005,32	0,58	12 294,70	6,30
Production stockée						
Dotations et produits de tarification	34 753 712,98	100,00	33 456 327,79	100,00	1 297 385,19	3,88
Subventions d'exploitation	629 064,83	1,81	589 445,97	1,76	39 618,86	6,72
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	123 179,00	0,35	42 106,84	0,13	81 072,16	192,54
Autres produits	412 778,03	1,19	405 885,65	1,21	6 892,38	1,70
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	36 126 034,86	103,95	34 688 771,57	103,68	1 437 263,29	4,14
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks	-2 416,55	-0,01	229,76	0,00	-2 646,31	-1 151,77
Achat de matières premières et autres	1 049 666,46	3,02	1 245 780,61	3,72	-196 114,15	-15,74
Autres achats et charges externes	6 466 096,62	18,61	5 511 060,31	16,47	955 036,31	17,33
Impôts, taxes et versements assimilés	2 034 822,31	5,85	1 939 848,31	5,80	94 974,00	4,90
Salaires et traitements	16 095 429,20	46,31	15 487 064,59	46,29	608 364,61	3,93
Charges sociales	7 759 012,71	22,33	7 386 351,05	22,08	372 661,66	5,05
Dotation	2 321 717,76	6,68	2 274 100,34	6,80	47 617,42	2,09
Autres charges	18 877,36	0,05	23 640,00	0,07	-4 762,64	-20,15
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	35 743 205,87	102,85	33 868 074,97	101,23	1 875 130,90	5,54
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	382 828,99	1,10	820 696,60	2,45	-437 867,61	-53,35
Opération en commun						
Bénéfice attribué, perte transférée Total III						
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV						
OPÉRATION EN COMMUN						
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Autres valeurs mob., créances d'actif im.						
Autres intérêts et produits assimilés	3 370,38	0,01	9 985,62	0,03	-6 615,24	-66,25
Reprises/provisions et transfert de char						
Différences positives de change						
Produits net/cession des V.M.P	38 413,65	0,11	34 629,03	0,10	3 784,62	10,93
PRODUITS FINANCIERS TOTAL V	41 784,03	0,12	44 614,65	0,13	-2 830,62	-6,34
Charges financières						
Charges financières	619 487,78	1,78	693 143,93	2,07	-73 656,15	-10,63
Autres charges financières						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI	619 487,78	1,78	693 143,93	2,07	-73 656,15	-10,63
RESULTATS FINANCIERS	-577 703,75	-1,66	-648 529,28	-1,94	70 825,53	-10,92
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	-194 874,76	-0,56	172 167,32	0,51	-367 042,08	-213,19
Produits exceptionnels						
Sur opération de gestion	47 797,07	0,14	65 297,82	0,20	-17 500,75	-26,80
Sur opération en capital	303 357,54	0,87	359 733,77	1,08	-56 376,23	-15,67
Reprises/provisions et transfert de char						
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII	351 154,61	1,01	425 031,59	1,27	-73 876,98	-17,38
Charges exceptionnelles						
Sur opération de gestion	32 686,61	0,09	45 577,13	0,14	-12 890,52	-28,28
Sur opération en capital	3 945,99	0,01	304,22	0,00	3 641,77	1 197,08
Dotation aux amortissements et aux prov.	169 253,00	0,49			169 253,00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII	205 885,60	0,59	45 881,35	0,14	160 004,25	348,73
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	145 269,01	0,42	379 150,24	1,13	-233 881,23	-61,69
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX						
Impôts sur les bénéfices						
TOTAL X						
PRODUITS	-36 518 973,50	-105,08	35 158 417,81	105,09	1 360 555,69	3,87
CHARGES	36 568 579,25	105,22	34 607 100,25	103,44	1 961 479,00	5,67
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-49 605,75	-0,14	551 317,56	1,65	-600 923,31	-109,00
Total XI						
Eng. à réaliser sur ressources affectés	181 864,32	0,52	226 700,00	0,68	-44 835,68	-19,78
Rep. ress non utilisées. Exe antérieures	-107 812,01	-0,31	-4 010,00	-0,01	-103 802,01	2 588,58
TOTAL XI	-74 052,31	0,21	222 690,00	0,67	-148 637,69	-66,75
EXCEDENT OU DÉFICIT	-123 658,06	-0,36	328 627,56	0,98	-452 285,62	-137,63

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

P A S S I F	Arrêté au 31/12/2012	
	Durée, 12 mois	31/12/2011 12 mois
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds associatifs sans droit de reprise	7 594 264,29	7 956 415,52
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et legs	2 331 541,56	2 162 686,99
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement	3 560 897,70	3 324 916,82
Réserves de compensation	-1 098 208,63	-1 213 846,98
Excédents affectés à la couverture besoin fonds roulement	192 601,43	162 601,43
Autres réserves	168 103,74	175 299,18
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-305 847,75	-286 223,30
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-523 037,79	-471 945,86
Résultat sous contrôle tiers financeurs	-1 234 135,16	-1 198 554,11
Dépenses non opposables aux tiers financeurs		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	-123 658,06	328 627,56
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	7 033 861,04	6 849 027,72
Provisions réglementées		
Couverture du besoin en fonds de roulement	378 021,48	378 021,48
Amortissements dérogatoires et prov renouvellement immobilisations	165 253,00	
Réserves des plus-values nettes d'actif	256 280,31	251 080,31
Immobilisations grevées de droits		
TOTAL I	18 395 937,16	18 418 106,76
Comptes de liaison		
Comptes de liaison		
Comptes de liaison		
TOTAL II		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour risques	59 154,00	
Provisions pour charges		1 256,50
Provisions pour charges		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés	1 283 178,30	1 243 693,94
TOTAL III	1 342 332,30	1 244 950,44
Dettes (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	20 963 162,52	19 375 197,29
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Emprunts et dettes financières divers (3)	1 661 285,77	1 751 820,59
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	62 723,85	92 581,23
Redevables créditeurs		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	1 090 620,15	1 100 930,30
Dettes sociales et fiscales		
Dettes sociales et fiscales	3 758 223,38	3 653 507,27
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	555 275,84	717 127,02
Autres dettes (5)		
Autres dettes (5)	228 981,37	169 832,13
TOTAL IV	28 320 272,88	26 860 995,83
Comptes de régularisation		
TOTAL GENERAL	48 058 542,34	46 524 053,03

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

(1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : : résultats sous contrôle de tiers financeurs

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :

(3) En particulier : cautions versés par les rédissents à leur entrée dans l'établissement

(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :

(5) Dont fonds des majeurs protégés :

ADGESSA COMBINE

Etats financiers au 31 décembre 2012 (en Euros)

ANNEXE

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

	<u>Pages</u>
Faits majeurs de l'exercice	A - 1
Historique et présentation	A - 1
Principes, règles et méthodes comptables	A - 2
Notes sur le bilan actif	A - 3
Notes sur le bilan passif	A - 4
Informations relatives au compte de résultat	A - 5
Sections d'investissement	A - 6
Etat détaillé des biens reçus en crédit-bail	A - 7
Etat détaillé du personnel	A - 7
Engagements financiers et autres informations	A - 8

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'association. Ils regroupent les comptes administratifs des 15 structures dont l'association assure la gestion :

- Maison de retraite Notre Dame de Bonne Espérance à Bordeaux (33),
- Maison de retraite du Bon Pasteur à Saint-Brice (33),
- Maison de retraite Saint-Joseph à Port-Ste-Foy (24),
- Maison de retraite Saint-Léon à Mazères-Lezons (64),
- Maison de retraite du Grand Bon Pasteur à Bordeaux (33),
- Maison de retraite François Henri à Pau (64),
- Maison de retraite Saint Jean à Buglose (40),
- Maison de retraite Bossège à St Laurent du Médoc (33),
- Maison de retraite Bernède à Pomarez (40),
- Maison de retraite Le Berceau (40),
- Maison de retraite Bois Gramond (33),
- Foyer Jenny Lepreux à Mérignac (33),
- Foyer du Bon Pasteur à Saint-Brice (33),
- SAVS du Bon Pasteur à Saint-Brice (33),
- MECS Ermitage Lamourous au Pian-Médoc (33),

ainsi que les comptes du siège social et de l'association.

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE :

L'opération de construction/réhabilitation de l'EHPAD ST JOSEPH a démarré en janvier 2011. La durée des travaux conduira la livraison finale en mai 2014.

HISTORIQUE ET PRESENTATION :

L'ADGESSA (Association pour le Développement et la Gestion des Equipements Sanitaires et Sociaux d'Aquitaine) a été créée et déclarée le 21 juillet 1981 à la Préfecture de la Gironde. Elle a pour but :

- d'aider les associations et congrégations gestionnaires adhérentes, à faire face à l'évolution des oeuvres qu'elles administrent,

- de prendre le relais de tout organisme oeuvrant dans le secteur sanitaire, social et médico-social qui ne pourrait continuer à assurer la gestion des établissements ou services qu'il a en charge,

- de participer à toute action tendant au développement des équipements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, ainsi qu'à toute opération immobilière s'y rattachant.

En 1982, l'ADGESSA a d'abord repris la gestion de l'Ermitage Lamourous. En 1986, ont suivi la maison de retraite St Joseph, la maison de retraite Notre Dame de Bonne Espérance et le foyer Jenny Lepreux.

En 1994, la troisième maison de retraite Saint-Léon fait son entrée. Puis, en 1997 l'association reprend les deux établissements du Bon Pasteur : la maison de retraite et le foyer pour handicapés, gérés auparavant par la Congrégation des Soeurs de Sainte-Marthe.

Le 6 décembre 2002, la Congrégation des Soeurs de Sainte-Marthe nous confie en gestion leur quatrième établissement : la maison de retraite du Grand Bon Pasteur à Bordeaux.

Après le transfert de l'habilitation accordée par le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, l'Association Diocésaine de Bayonne nous confie en gestion la maison de retraite François Henri à Pau à compter du 1er août 2003.

Puis, l'Association Diocésaine d'Aire sur Adour et Dax nous confie la gestion de la maison de retraite Saint Jean à Buglose à compter du 1er janvier 2004.

En novembre 2004 après sollicitation du Conseil Général et de la DDASS de la Gironde, pour la première fois de son histoire, l'association rachète le fonds de commerce et l'immobilier (terrain+bâtiment) de la Résidence Bossège à Saint Laurent du Médoc.

L'avant dernier établissement repris en gestion au 1er janvier 2006 est la maison de retraite Bernède à Pomarez, après accord du Conseil Général des Landes et de l'Association Essor Pomarezien, ancienne gestionnaire.

Le troisième établissement dans le département des Landes, concerne la reprise en gestion de la maison de retraite du Berceau au 1er janvier 2007.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- * continuité de l'exploitation,
- * permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- * indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions particulières résultant :

* de l'arrêté du 11 janvier 2012 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux, abrogeant l'arrêté du 24 janvier 2011 relatif au plan comptable M22, qui se substitue à l'arrêté du 14 novembre 2003 remplaçant l'instruction n° 87,67 du 16 mars 1987 communément appelée M21 bis, relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux (pris en application du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003).

* de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n° 2007-05 du 4 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22.

* des règlements n° 99-01 et 99-03 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologués par arrêté du 8 avril 1999.

* de l'avis du Conseil National de la Comptabilité en date du 17 décembre 1998 relatif au plan comptable des associations et fondations.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

* *amortissements* : les biens sont amortis selon le mode linéaire à partir de leur date d'acquisition sur leur durée normale d'utilisation pour le siège. Les travaux de rénovation, humanisation ou réhabilitation, ou bien les opérations d'acquisition d'immeubles sont amortis selon le mode progressif (uniquement pour les comptes administratifs) sur la durée des emprunts souscrits pour le financement de ses opérations : la dotation aux amortissements est égale au montant du remboursement en capital des emprunts souscrits. Pour deux établissements : les maisons de retraites St Léon et François Henri, une partie des constructions qui ont fait l'objet d'un apport en fonds propres pour leur financement, sont amorties par diminution de ces fonds propres. Cette dotation aux amortissements n'est pas financée par le prix de journée.

* *provision pour congés payés* : la méthode de valorisation est individualisée et basée sur la règle du 26ème. Pour l'ensemble des établissements, la provision pour congés payés est comptabilisée sur les comptes combinés pour un montant de 1 554 522 € (débit du compte 106869). Depuis 2007, la variation de la provision pour congés payés est comptabilisée en charges (641200 et 645200) par le crédit des comptes 428200 et 438200. Pour 2012, la variation constatée dans les comptes combinés s'élève à 140 675 €.

* *provision pour risques et charges* : l'évolution des dotations et des reprises est détaillée dans le tableau de la page A - 4 (5). Les autres provisions ne concernent que des autres charges (provision pour départ à la retraite). Tandis que la provision pour risque prud'homal est évaluée par la Direction en fonction de la sortie probable de ressources attendues pour chacun des litiges en cours.

* *subvention d'investissement* : conformément à l'avis du CNC du 17 juillet 1985 et au règlement n°99-01 du CRC, ces subventions, qu'elles soient affectées en compte 1026 ou 131, sont reprises au résultat par le compte 777, au rythme de l'amortissement des biens financés. Seul figure au bilan le montant net des subventions d'investissement non inscrites au compte de résultat.

* *fonds dédiés* : selon l'article 3 du règlement n°99-01, les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. Voir tableau résumé en annexe A - 4(4).

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Dans le cadre de l'application du principe de convergence progressive vers les normes européennes et normes internationales d'information financière (IFRS), retenu par la France, deux règlements du Comité de réglementation comptable (CRC 2002-10 et CRC 2004-06) viennent modifier le plan comptable général (PCG). Notre association étant soumise à l'obligation de certification de nos comptes annuels consolidés par un commissaire aux comptes est concernée par cette nouvelle réglementation comptable.

Les deux règlements CRC concernent :

- la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,
- les nouvelles règles d'amortissement et de dépréciation des actifs,
- le principe de la ventilation des immobilisations corporelles par composants et les dépenses de gros entretien et grandes révisions.

Les retraitements opérés sont les suivants :

- les charges à répartir ont été annulées en 2005 dans les comptes combinés.
- la décomposition des immobilisations a été calculée sur les constructions selon la méthode de réallocation des valeurs nettes comptables au 1er/01/2005. L'impact du calcul sur les nouvelles dotations aux amortissements à partir des valeurs nettes comptables sur la durée résiduelle, en fonction d'une répartition des composants d'après un référentiel fourni par le cabinet d'étude et d'ingénierie de l'Association, est inclus dans les comptes consolidés. Les règlements comptables ont été également appliqués aux acquisitions (construction et aménagements réalisés depuis 2005).
- une évaluation des terrains a été réalisée et intégrée dans les comptes annuels pour les établissements dont l'Association est propriétaire des immeubles (Saint Léon, Bossège et Lamourous pour la structure La Passerelle à Eysines).

Rémunération des dirigeants :

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants et salariés de l'association ne concernant que deux personnes, nous considérons que cette information relève du domaine de la confidentialité.

Charges de commissaires aux comptes (décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008) :

Les charges relatives au commissaire aux comptes apparaissant dans le compte de résultat pour 32 464,62 € TTC et concernent exclusivement la mission de contrôle légal des comptes.

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

II - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Valeur brute en début d'exercice	AUGMENTAT°		DIMINUTIONS		Valeur brute en fin d'exercice
		Acquisitions - Apports - Virement	Virement de poste à poste	Cession / Mise au rebut		
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de recherche	247 034,22 €	4 300,00 €	- €	- €		251 334,22 €
Logiciels	260 147,64 €	8 811,00 €	- €	128 257,54 €		140 701,10 €
Fonds de commerce	241 181,74 €	- €	- €	- €		241 181,74 €
<i>Total I</i>	748 363,60 €	13 111,00 €	- €	128 257,54 €		633 217,06 €
CORPORELLES						
Terrains	940 696,13 €	129 036,56 €	- €	- €		1 069 732,69 €
Constructions sur sol propre	19 739 431,40 €	2 798,80 €	13 126,10 €	- €		19 729 104,10 €
Constructions sur sol d'autrui	29 023 428,85 €	5 189,37 €		376 155,63 €		28 652 462,59 €
Constructions IGAA	349 331,53 €	15 411,98 €	- €	- €		364 743,51 €
<i>Charges à répartir et à étaler (IFRS) Voir A - 3</i>	104 522,94 €					104 522,94 €
Installations techn. Mat. Ind. Out.	3 087 426,45 €	126 761,85 €	- €	150 753,33 €		3 063 434,97 €
Installations générales, agencements	3 265 427,07 €	127 162,08 €	- €	11 820,23 €		3 380 768,92 €
Matériel de transport	361 048,56 €	- €	- €	69 824,75 €		291 223,81 €
Matériel de bureau et informatique	433 923,02 €	39 562,55 €	- €	46 953,17 €		426 532,40 €
Mobilier	1 716 274,94 €	199 481,39 €	- €	22 506,34 €		1 893 249,99 €
Immobilisations en cours	4 147 274,90 €	2 298 125,34 €	95 001,47 €	- €		6 350 398,77 €
<i>Total II</i>	63 168 785,79 €	2 943 529,92 €	108 127,57 €	678 013,45 €		65 326 174,69 €
FINANCIERES						
Prêts	- €	- €	- €	- €		- €
Autres	20 683,79 €	- €	- €	99,14 €		20 584,65 €
<i>Total III</i>	20 683,79 €	- €	- €	99,14 €		20 584,65 €
TOTAL GENERAL (I + II + III)	63 937 833,18 €	2 956 640,92 €	108 127,57 €	806 370,13 €		65 979 976,40 €

AMORTISSEMENTS

Rubriques	Montant en début d'exercice + amort. IFRS	DOTATIONS		REPRISES		Montant en fin d'exercice
		Acquisitions - Apports - Virement - Amort. IFRS	Virement de poste à poste + amort. IFRS	Cession / Mise au rebut		
INCORPORELLES						
Frais d'établissement	31 594,36 €	12 423,15 €	- €	- €		44 017,51 €
Logiciels	231 538,61 €	21 730,92 €	- €	128 257,54 €		125 011,99 €
Fonds de commerce	61 863,29 €	13 793,73 €	- €	- €		75 657,02 €
<i>Total I</i>	324 996,26 €	47 947,80 €	- €	128 257,54 €		244 686,52 €
CORPORELLES						
Terrains	102 408,11 €	8 890,42 €	- €	- €		111 298,53 €
Constructions sur sol propre	8 307 891,05 €	731 758,84 €	- €	- €		9 039 649,89 €
Constructions sur sol d'autrui	10 387 561,32 €	1 008 502,74 €	- €	376 155,63 €		11 019 908,43 €
Constructions IGAA	288 532,45 €	10 443,67 €	- €	- €		298 976,12 €
Installations techn. Mat. Ind. Out.	2 226 407,59 €	195 351,24 €	- €	148 071,95 €		2 273 686,88 €
Installations générales, agencements	1 757 868,35 €	198 269,04 €	- €	11 820,23 €		1 944 317,16 €
Matériel de transport	292 387,28 €	17 488,62 €	- €	69 824,75 €		240 051,15 €
Matériel de bureau et informatique	324 517,73 €	52 451,54 €	- €	46 953,17 €		330 016,10 €
Mobilier	877 329,20 €	128 587,67 €	- €	21 241,98 €		984 674,89 €
<i>Total II</i>	24 564 903,08 €	2 351 743,78 €	- €	674 067,71 €		26 242 579,15 €
TOTAL GENERAL (I + II)	24 889 899,34 €	2 399 691,58 €	- €	802 325,25 €		26 487 265,67 €

II - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

VENTILATION DES DOTATIONS

Rubriques	Linéaires	Dégressives	Progressives	IFRS	Dérogatoires (en - des fonds propres)
INCORPORELLES					
Frais d'établissement	12 423,15 €				
Logiciels	21 730,92 €				
Fonds de commerce	- €		13 793,73 €		
<i>Total I</i>	34 154,07 €	- €	13 793,73 €	- €	- €
CORPORELLES					
Terrains	8 890,42 €				
Constructions sur sol propre	508 323,34 €		174 429,70 €		49 005,80 €
Constructions sur sol d'autrui	112 397,79 €		792 974,95 €		103 130,00 €
Constructions IGAA	10 443,67 €				
Installations techn. Mat. Ind. Out.	195 351,24 €		- €		
Installations générales, agencements	190 606,31 €		7 662,73 €		
Matériel de transport	17 488,62 €				
Matériel de bureau et informatique	52 451,54 €				
Mobilier	128 587,67 €				
<i>Total II</i>	1 224 540,60 €	- €	975 067,38 €	- €	152 135,80 €
TOTAL GENERAL (I + II)	1 258 694,67 €	- €	988 861,11 €	- €	152 135,80 €

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (soldé en combiné)

Rubriques	Début d'exercice	Augmentations	Dotations (transférées en dot. s/immob.)	Fin d'exercice
VNC des anciens bâtiments détruits (rénovation 1999)				
- Maison de retraite du Bon Pasteur	57 212,59 €		4 400,96 €	52 811,63 €
- Foyer du Bon Pasteur	14 303,15 €		1 100,24 €	13 202,91 €
				- €
				- €
TOTAL GENERAL	71 515,74 €	- €	5 501,20 €	66 014,54 €

ETAT DES CREANCES A PLUS OU MOINS D'UN AN

Rubriques	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Prêts		- €	
Autres immobilisations financières	20 584,65 €	- €	20 584,65 €
Fournisseurs rabais remises ristournes, avances et acomptes	108 278,12 €	108 278,12 €	
Clients douteux ou litigieux	105 161,51 €	105 161,51 €	
Créances usagers et organismes payeurs	2 641 472,29 €	2 641 472,29 €	
Personnel et comptes rattachés	1 591,14 €	1 591,14 €	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		- €	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	22 534,60 €	22 534,60 €	
Débiteurs divers	253 890,92 €	253 890,92 €	
Charges constatées d'avance		- €	
TOTAL GENERAL	3 153 513,23 €	3 132 928,58 €	20 584,65 €

III - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

ETAT DES FONDS ASSOCIATIFS

3.1 FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE

La gestion des établissements a été confiée à l'ADGESSA par des Congrégations religieuses et des Associations diocésaines. Des conventions ont été signées avec ces dernières. Elles prévoient la mise à disposition des terrains et des immeubles, ainsi que l'apport de certains matériels. Au terme des conventions, l'ensemble des patrimoines respectifs seront repris par les Congrégations et les Diocèses en l'état. Cette dernière disposition est exprimée dans le bilan par l'inscription des valeurs des "patrimoines intégrés" dans le compte 103400 "Fonds associatif avec droit de reprise".

<u>Signataires des conventions</u>	<u>Etablissement concerné</u>	<u>Date signature</u>	<u>Valeur du patrimoine intégré</u>
Congrégation des Soeurs de Marie-Joseph et de la Miséricorde au Dorat (94 - Villiers s/Marne)	Ermitage LAMOUROUS	31/mars/1982	30 489,80 €
Congrégation des Soeurs de Sainte-Marthe (24 - Trélissac)	Maison de retraite SAINT-JOSEPH	1/janv/1986	233 017,72 €
Congrégation des Soeurs du Saint-Coeur de Marie (12 - Rodez)	Maison de retraite NDBE	1/mai/1986	55 612,38 €
Congrégation des Bénédictins de l'Abbaye de Belloc (64 - Urt)	Maison de retraite SAINT-LEON	1/janv/1995	983 051,65 €
Congrégation des Soeurs de Sainte-Marthe (24 - Trélissac)	Maison de retraite et Foyer du BON PASTEUR	1/janv/1997	81 884,10 €
Congrégation des Soeurs de Sainte-Marthe (24 - Trélissac)	Maison de retraite du GRAND BON PASTEUR	7/déc/2002	477 028,50 €
Association Diocésaine de Bayonne (64)	Maison de retraite FRANCOIS HENRI	1/août/2003	170 172,22 €
Association Essor Pomarézien (40)	Maison de retraite BERNEDE	1/janv/2006	300 285,19 €
TOTAL =			2 331 541,56 €

3.2 FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE

Etablissements	102100 Valeur du patrimoine intégré	102500 Legs et donation	102600 Fonds associatif - subvention d'investissement	Total
Siège social	6 879,41 €			6 879,41 €
Maison de retraite NDBE		235 705,36 €	1 537 631,28 €	1 773 336,64 €
Maison de retraite Saint Joseph		63 510,79 €	1 075 142,12 €	1 138 652,91 €
Maison de retraite Saint Léon		318 441,83 €		318 441,83 €
Maison de retraite du Bon Pasteur		24 908,33 €	297 046,89 €	321 955,22 €
Maison de retraite du Grand Bon Pasteur			1 281 391,87 €	1 281 391,87 €
Maison de retraite François Henri			366 952,46 €	366 952,46 €
Maison de retraite Saint Jean	46 256,46 €			46 256,46 €
Maison de retraite Bossège		2 142,00 €		2 142,00 €
Maison de retraite Le Berceau	560 343,30 €			560 343,30 €
Maison de retraite Bois Gramond			781 110,00 €	781 110,00 €
Foyer du Bon Pasteur		14 466,73 €	33 005,09 €	47 471,82 €
Foyer Jenny Lepreux		196 555,38 €	402 471,60 €	599 026,98 €
Ermitage Lamourous			350 303,39 €	350 303,39 €
Total	613 479,17 €	855 730,42 €	6 125 054,70 €	7 594 264,29 €

III - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

ETAT DES FONDS ASSOCIATIFS

3.3 FONDS ASSOCIATIFS - RESERVES

Etablissements	106820 Excédents affectés à l'investissement	106850 Réserves de trésorerie	106860 Réserves de compensation	106880 Autres réserves	106869 Réserve provision congés payés	Total
Siège social + Association	55 331,99 €			67 568,38 €	25 640,00 €	97 260,37 €
Maison de retraite NDBE	452 227,95 €	16 745,35 €	46 167,14 €		113 089,00 €	402 051,44 €
Maison de retraite Saint Joseph	204 025,94 €	16 488,59 €	38 166,83 €		165 134,00 €	93 547,36 €
Maison de retraite Saint Léon	91 306,91 €	37 712,56 €			109 733,00 €	19 286,47 €
Maison de retraite Bon Pasteur	238 729,09 €	23 000,00 €	50 641,47 €		76 286,00 €	236 084,56 €
Maison de retraite Grand Bon Pasteur	292 265,05 €		69 195,95 €		149 672,00 €	211 789,00 €
Maison de retraite François Henri	35 933,44 €	3 458,41 €			53 667,00 €	14 275,15 €
Maison de retraite Saint Jean	23 880,58 €			31 377,24 €	61 140,00 €	5 882,18 €
Maison de retraite Bossège				13 371,12 €	51 626,00 €	38 254,88 €
Maison de retraite Bernède			31 333,39 €	55 787,00 €	106 306,00 €	19 185,61 €
Maison de retraite Le Berceau					128 972,00 €	128 972,00 €
Maison de retraite Bois Gramond	100 000,00 €	30 000,00 €	129 812,79 €		163 238,00 €	96 574,79 €
Foyer du Bon Pasteur	142 131,45 €		31 197,05 €		36 567,00 €	136 761,50 €
Foyer Jenny Lepreux	625 042,40 €	12 000,00 €	59 798,75 €		79 871,00 €	618 970,15 €
Ermitage Lamourous	1 300 022,90 €	53 196,52 €			233 581,00 €	1 119 638,42 €
Total	3 560 897,70 €	192 601,43 €	456 313,37 €	168 103,74 €	1 554 522,00 €	2 823 394,24 €

3.4 AUTRES FONDS ASSOCIATIFS - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Etablissements	Subventions d'investissement renouvelables nettes début	Subventions perçues au cours de l'exercice	Reprise subventions inscrites au compte de résultat	Total subventions nettes fin exercice
Siège social				- €
Maison de retraite NDBE	4 711,28 €		1 570,42 €	3 140,86 €
Maison de retraite Saint Joseph	330 705,71 €	440 000,00 €	705,71 €	770 000,00 €
Maison de retraite Saint Léon	15 520,40 €		2 124,49 €	13 395,91 €
Maison de retraite du Bon Pasteur	48 000,00 €		2 000,00 €	46 000,00 €
Maison de retraite Grand Bon Pasteur	2 773 993,11 €		103 033,11 €	2 670 960,00 €
Maison de retraite François Henri	72 586,29 €		4 624,92 €	67 961,37 €
Maison de retraite Saint Jean				- €
Maison de retraite Bossège				- €
Maison de retraite Bernède				- €
Maison de retraite Le Berceau	25 168,88 €		8 722,43 €	16 446,45 €
Maison de retraite Bois Gramond	2 643 068,80 €		86 650,60 €	2 556 418,20 €
Ermitage Lamourous	935 273,26 €		45 735,00 €	889 538,26 €
Total	6 849 027,73 €	440 000,00 €	255 166,68 €	7 033 861,05 €

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

3.4 AUTRES FONDS ASSOCIATIFS - PROVISIONS REGLEMENTEES

Etablissements	141200 Réserve de trésorerie couverture BFR	142000 Renouvellement des immobilisations	148610 Différence sur réalisation d'éléments	Total
Siège social			1 920,82 €	1 920,82 €
Maison de retraite NDBE	54 302,01 €		59 354,10 €	113 656,11 €
Maison de retraite Saint Joseph			4 923,00 €	4 923,00 €
Maison de retraite Saint Léon			2 812,51 €	2 812,51 €
Maison de retraite Bon Pasteur	41 015,79 €		5 261,52 €	46 277,31 €
Maison de retraite Grand Bon Pasteur	53 210,47 €	165 253,00 €	9 663,76 €	228 127,23 €
Maison de retraite François Henri	41 340,85 €		54 393,62 €	95 734,47 €
Maison de retraite Saint Jean			5 478,64 €	5 478,64 €
Maison de retraite Bernède			1 684,04 €	1 684,04 €
Maison de retraite Le Berceau			26 174,79 €	26 174,79 €
Foyer du Bon Pasteur	27 343,86 €		2 488,17 €	29 832,03 €
Foyer Jenny Lepreux			6 200,00 €	6 200,00 €
Ermitage Lamourous	160 808,50 €		75 925,34 €	236 733,84 €
Total	378 021,48 €	165 253,00 €	256 280,31 €	799 554,79 €

III - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

ETAT DE SUIVI DES RESULTATS

Conformément au PCG de 1999, les résultats des années précédentes en instance d'affectation et repris en N + 2 par les instances de contrôle ont été comptabilisés dans le compte 115000 "Résultat sous le contrôle des tiers financeurs".

Les résultats présentés dans le compte 120000 "Résultat de l'exercice" sont donc établis avant reprise du résultat de la gestion conventionnée de l'année N - 2.

Etablissements	115000 Résultats sous le contrôle des financeurs	120000 Résultats de l'exercice			Total
		Résultat section soins	Résultat sections hébergement + dépendance	Total	
Siège social + Association	- 32 790,46 €		- 7 225,67 €	- 7 225,67 €	- 40 016,13 €
EHPAD NDBE	6 770,97 €	27 156,01 €	33 764,34 €	60 920,35 €	67 691,32 €
EHPAD Saint Joseph	- 208 441,54 €	- 110 710,62 €	- 25 844,09 €	- 136 554,71 €	- 344 996,25 €
EHPAD Saint Léon	- 384 390,11 €	- 51 075,46 €	- 27 154,65 €	- 78 230,11 €	- 306 160,00 €
EHPAD Bon Pasteur	- 58 904,39 €	- 1 155,22 €	- 10 754,12 €	- 9 598,90 €	- 49 305,49 €
EHPAD Grand Bon Pasteur	- 238 528,51 €	- 7 202,22 €	- 19 224,48 €	- 12 022,26 €	- 226 506,25 €
EHPAD François Henri	- 46 538,61 €	30 889,19 €	13 237,42 €	44 126,61 €	- 2 412,00 €
EHPAD Saint Jean	- 62 507,55 €	416,79 €	- 10 237,51 €	- 10 654,30 €	- 73 161,85 €
EHPAD Bossège	- 44 413,92 €	33 200,29 €	13 308,70 €	19 891,59 €	- 64 305,51 €
EHPAD Bernède	- 88 232,62 €	14 185,80 €	54 673,05 €	68 858,85 €	- 19 373,77 €
EHPAD Le Berceau	- 265 439,58 €	- 10 430,30 €	- 4 550,90 €	- 14 981,20 €	- 280 420,78 €
EHPAD du Bois Gramond	141 566,54 €	31 420,97 €	- 137 534,58 €	- 168 955,55 €	- 27 389,01 €
Foyer du Bon Pasteur	1 466,61 €		- 23 698,35 €	- 23 698,35 €	- 22 231,74 €
SAVS du Bon Pasteur			6 251,82 €	6 251,82 €	6 251,82 €
Foyer Jenny Lepreux	42 231,38 €		42 669,27 €	42 669,27 €	84 900,65 €
Ermitage Lamourous	4 016,63 €		89 880,89 €	89 880,89 €	93 897,52 €
Total	- 1 234 135,16 €	- 71 229,95 €	101 827,64 €	30 597,69 €	- 1 203 537,47 €

RESULTATS DE LA GESTION CONVENTIONNEE APRES REPRISE DU RESULTAT N - 2

Etablissements	Résultat global de l'exercice N	Résultat N - 2 après contrôle des tiers financeurs	Total = résultat corrigé à affecter en N + 2
Siege social	- 17 520,31 €	- €	- 17 520,31 €
EHPAD NDBE	60 920,35 €	- 1 290,83 €	59 629,52 €
EHPAD Saint Joseph	- 136 554,71 €	- 85 958,88 €	- 222 513,59 €
EHPAD Saint Léon	- 78 230,11 €	- 139 854,40 €	- 61 624,29 €
EHPAD Bon Pasteur	9 598,90 €	- 16 407,18 €	- 6 808,28 €
EHPAD Grand Bon Pasteur	12 022,26 €	- 84 076,00 €	- 72 053,74 €
EHPAD François Henri	44 126,61 €	- 48 361,28 €	- 4 234,67 €
EHPAD Saint Jean	- 10 654,30 €	- 29 151,02 €	- 39 805,32 €
EHPAD Bossège	- 19 891,59 €	- 46 272,81 €	- 66 164,40 €
EHPAD Bernède	68 858,85 €	- 31 219,18 €	37 639,67 €
EHPAD Le Berceau	- 14 981,20 €	- 136 082,57 €	- 151 063,77 €
EHPAD du Bois Gramond	- 168 955,55 €	- 46 810,56 €	- 122 144,99 €
Foyer du Bon Pasteur	- 23 698,35 €	12 000,00 €	- 11 698,35 €
SAVS du Bon Pasteur	6 251,82 €	- €	6 251,82 €
Foyer Jenny Lepreux	42 669,27 €	15 000,00 €	57 669,27 €
Ermitage Lamourous	89 880,89 €	- 116 413,17 €	- 26 532,28 €
Total	20 303,05 €	- 661 276,76 €	- 640 973,71 €

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

III - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT CUMULE DES ETABLISSEMENT AU RESULTAT
COMBINE (après retraitements IFRS et provisions)**

Libellé des retraitements comptables	Incidences sur le résultat	
	Négatives	Positives
Résultat cumulé des établissements		30 597,69 €
<u>Modifications</u>		
Provision pour risque et charges	27 704,00 €	
Variation provision congés à payer + charges sociales et fiscales	140 675,00 €	
Reprise provisions dépréciation créances douteuses		14 123,25 €
Total incidences négatives/positives	168 379,00 €	14 123,25 €

NOUVEAU RESULTAT COMBINE APRES RETRAITEMENTS

RESULTAT DEFICITAIRE COMBINE - 123 658,06 €

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

III - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

ETAT DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant en début d'exercice	Augmentation et dotation de l'exercice	Diminution et reprise de l'exercice	Montant en fin d'exercice
<u>151800 Autres provisions pour risques</u>				
Litige prud'hommel		59 154,00 €		59 154,00 €
				- €
Sous-total 1	- €	59 154,00 €	- €	59 154,00 €
<u>157200 Provision pour grosses réparations</u>				- €
				- €
Sous-total 2	- €	- €	- €	- €
<u>158800 Autres provisions pour charges</u>				
Foyer Jenny Lepreux / prov. départ à la retraite	11 256,50 €		11 256,50 €	- €
				- €
	- €			- €
Sous-total 3	11 256,50 €	- €	11 256,50 €	- €
Total (1 + 2 + 3)	11 256,50 €	59 154,00 €	11 256,50 €	59 154,00 €

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Établissements	Fonds à engager en début d'exercice (194000)	Utilisation au cours de l'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice (194000)
Maison de retraite NDBE	71 826,18 €	27 445,96 €		44 380,22 €
Maison de retraite Saint Joseph	1 078 000,00 €	77 166,67 €		1 000 833,33 €
Maison de retraite Bon Pasteur	51 100,00 €	2 000,00 €	8 252,00 €	57 352,00 €
Maison de retraite Grand Bon Pasteur	3 110,77 €		105 612,32 €	108 723,09 €
Maison de retraite François Henri	38 700,00 €	34 810,34 €	68 000,00 €	71 889,66 €
Maison de retraite Bernède	956,99 €	956,99 €		- €
Total	1 243 693,94 €	142 379,96 €	181 864,32 €	1 283 178,30 €

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

III - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

Rubriques	Montant brut	1 an au plus	+ 1 an à - 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine	20 063 162,55 €	931 501,34 €	3 653 463,99 €	15 478 197,22 €
Emprunts et dettes à moins d'1 an à l'origine		- €		
Emprunts et dettes financières divers (CRAMA)	777 657,12 €	65 557,01 €	237 958,47 €	474 141,64 €
Emprunts Congrégations / Diocèses / Caisses retraites	626 303,42 €	41 076,50 €	192 006,86 €	393 220,06 €
Dépôts et cautionnements reçus	251 995,29 €	251 995,29 €		
Intérêts courus	5 329,94 €	5 329,94 €		
Avances et acomptes reçus		- €		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 018 932,18 €	1 018 932,18 €		
Personnel et comptes rattachés	1 091 190,51 €	1 091 190,51 €		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 309 538,29 €	2 309 538,29 €		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	357 526,98 €	357 526,98 €		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	555 275,84 €	555 275,84 €		
Autres dettes	228 981,37 €	228 981,37 €		
Produit constatés d'avance		- €		
TOTAL GENERAL	27 285 893,49 €	6 856 905,25 €	4 083 429,32 €	16 345 558,92 €
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 750 000,00 €			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 007 619,05 €			

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

DETAIL DES EMPRUNTS PAR ETABLISSEMENT

Etablissements	Capital restant dû	1 an au plus	+ 1 an à - 5 ans	+ 5 ans
Maison de retraite NDBE	240 369,48 €	27 204,51 €	108 622,13 €	104 542,84 €
Maison de retraite Saint Joseph	2 764 015,92 €	5 890,00 €	8 125,92 €	2 750 000,00 €
Maison de retraite Saint Léon	654 046,54 €	102 571,83 €	351 849,73 €	199 624,98 €
Maison de retraite et Foyer du Bon Pasteur	1 045 976,50 €	88 080,92 €	367 617,04 €	590 278,54 €
Maison de retraite du Grand Bon Pasteur	7 237 298,91 €	243 060,19 €	1 134 280,95 €	5 859 957,77 €
Maison de retraite François Henri (1)	309 195,42 €	19 370,02 €	83 854,78 €	205 970,62 €
Maison de retraite Bossège	827 282,86 €	152 672,74 €	365 692,69 €	308 917,43 €
Maison de retraite Saint Jean	8 261,93 €	2 136,30 €	6 125,63 €	- €
Maison de retraite Le Berceau	49 488,44 €	24 621,17 €	24 867,27 €	- €
Maison de retraite Bois Gramond	5 402 691,08 €	233 576,39 €	1 028 976,29 €	4 140 138,40 €
Foyer Jenny Lepreux	198 098,20 €	16 011,48 €	56 976,53 €	125 110,19 €
Ermitage Lamourous	2 446 068,05 €	96 012,44 €	429 362,31 €	1 920 693,30 €
Siège	284 329,73 €	26 926,83 €	117 078,05 €	140 324,85 €
TOTAL GENERAL	21 467 123,06 €	1 038 134,82 €	4 083 429,32 €	16 345 558,92 €

(1) Les emprunts de la maison de retraite François Henri ont été contractés en 1981, 1983 et 1989 auprès du Diocèse de Bayonne. Ceux-ci sont sans intérêts et les durées de remboursement vont de 30 à 50 ans. Ces emprunts ont financé des travaux de mises aux normes et de sécurité. A la date de reprise en gestion de l'établissement en 2003, ces emprunts n'ont pas fait l'objet de confirmation par le Diocèse.

IV - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

	E. H. P. A. D.										
	NDBE	St Joseph	St Léon	Bon Pasteur	Grand Bon Pasteur	François Henri	Saint Jean	Bossège	Bernède	Le Berceau	Bois Gramond
Ventilation du chiffre d'affaires											
Prix de journée (héb.+ dép.)	2 312 457 €	2 342 434 €	1 639 278 €	1 137 533 €	2 635 605 €	1 094 764 €	828 853 €	871 055 €	1 480 396 €	2 107 806 €	2 249 858 €
Forfait soins	1 024 369 €	1 085 759 €	835 956 €	417 028 €	1 569 662 €	503 035 €	334 115 €	336 486 €	708 934 €	1 017 464 €	1 115 686 €
Dotation globale											
Total	3 336 826 €	3 428 193 €	2 475 234 €	1 554 561 €	4 205 267 €	1 597 799 €	1 162 968 €	1 207 551 €	2 189 330 €	3 125 270 €	3 365 544 €
Activité et prix de journée											
Nombre de journées réalisées	33 918	35 778	23 959	15 330	36 514	16 044	11 817	10 551	22 569	31 367	32 448
Nombre de places	93	99	66	42	101	44	33	30	65	87	89
Taux d'occupation	99,92%	99,01%	99,46%	100,00%	99,05%	99,90%	98,11%	96,36%	95,13%	98,78%	99,89%
PJ hébergement moyen	52,71 €	49,75 €	52,35 €	58,94 €	56,47 €	52,63 €	52,61 €	61,35 €	49,29 €	49,47 €	54,44 €
PJ dépendance GIR 1 / 2	21,76 €	19,25 €	21,42 €	20,83 €	18,73 €	26,02 €	24,57 €	24,90 €	20,27 €	20,85 €	18,05 €
PJ dépendance GIR 3 / 4	13,81 €	12,22 €	13,59 €	13,22 €	11,89 €	16,57 €	15,59 €	15,80 €	12,86 €	13,23 €	11,46 €
PJ dépendance GIR 5 / 6	5,86 €	5,18 €	5,76 €	5,61 €	5,04 €	7,03 €	6,62 €	6,70 €	5,46 €	5,61 €	4,86 €

	Foyers et SAVS			TOTAL CUMULE 2012	TOTAL CUMULE 2011	Variation en %
	Lamourous	J. Lepreux	Bon Pasteur			
Ventilation du chiffre d'affaires						
Prix de journée	4 193 011 €	1 735 230 €	924 942 €	25 553 232 €	24 930 697 €	2,50%
Forfait soins				8 948 494 €	8 289 138 €	7,95%
Dotation globale	177 882 €		74 105 €	251 987 €	235 854 €	6,84%
Total	4 370 893 €	1 735 230 €	999 047 €	34 753 713 €	33 455 689 €	3,88%
Activité et prix de journée						
Nombre de journées réalisées	23 116	12 524	10 113	316 048	316 086	-0,01%
Nombre de places	75	41	30	895	895	0,00%
Taux d'occupation	84,44%	83,69%	92,36%	96,75%	96,72%	0,03%
PJ internat au 1er/01	181,39 €	131,11 €	91,52 €			
PJ accueil de jour au 1er/01		87,41 €				

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

V - SECTIONS D'INVESTISSEMENTSECTION D'INVESTISSEMENT CUMULEERessources

Fonds associatifs sans droit de reprise - valeur patrimoine intégré	988 695,32 €	
Fonds associatifs sans droit de reprise - subvention d'investissement	5 981 888,24 €	
Fonds associatifs sans droit de reprise - libéralités ayant le caractère d'apport	1 015 343,37 €	
Fonds associatifs - réserve pour projet associatif	131 726,50 €	
Fonds associatifs - excédents affectés à l'investissement	3 560 897,69 €	
Fonds associatifs - autres réserves	36 377,24 €	
Fonds associatifs avec droit de reprise	1 684 340,84 €	
Subventions d'investissements renouvelables	7 017 414,61 €	
Provisions règlementées - différence sur réalisation d'éléments d'actifs	246 616,55 €	
Emprunts	21 322 920,91 €	
Intérêts courus	7 332,88 €	
Fonds dédiés investissements	1 216 000,00 €	
Total des ressources		43 209 554,15 €

Emplois

Immobilisations brutes	64 940 240,47 €	
- amortissements	- 25 854 348,73 €	
Total des emplois		39 085 891,74 €
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2012	=	4 123 662,41 €
RAPPEL SOLDE AU 31 DECEMBRE 2011	=	2 325 541,31 €

SECTION D'INVESTISSEMENT PAR ETABLISSEMENT

	<u>2011</u>	<u>2012</u>
Maison de retraite NDBE	487 808,92 €	688 346,21 €
Maison de retraite Saint Joseph	- 1 690 243,38 €	- 273 992,20 €
Maison de retraite du Bon Pasteur	7 772,77 €	11 582,26 €
Maison de retraite Saint Léon	196 792,99 €	190 185,61 €
Maison de retraite du Grand Bon Pasteur	1 745 536,62 €	1 712 241,09 €
Maison de retraite François Henri	35 107,19 €	34 573,72 €
Maison de retraite Saint Jean	41 028,09 €	55 691,16 €
Maison de retraite Bossège	- 37 978,22 €	- 34 870,05 €
Maison de retraite Bernède	152 649,79 €	157 996,38 €
Maison de retraite Le Berceau	101 587,05 €	179 047,31 €
Maison de retraite Bois Gramond	601 789,27 €	697 680,93 €
Foyer Jenny Lepreux	226 741,97 €	250 039,34 €
Foyer du Bon Pasteur	59 112,87 €	63 903,23 €
Ermitage Lamourous	313 042,63 €	313 304,19 €
Siège social + Association	84 792,75 €	77 933,23 €
Total	2 325 541,31 €	4 123 662,41 €

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

VI - ETAT DETAILLE DES CREDITS-BAIL						
NATURE DU BIEN / ORGANISME FINANCIER	Date début	Durée	Valeur origine TTC	Annuités		Valeur de rachat
				Exercice	Restantes	
Mdr et Foyer Bon Pasteur / BNP Lease <i>Photocopieur/scanner/imprimante/</i>	04/12/2007	21 T	18 934,52 €	3 549,72 €	2 662,29 €	298,45 €
Mdr et Foyer Bon Pasteur / CAISSE EPARGNE Capitole Finance <i>Tracteur Kubota</i>	05/06/2010	60 M	12 123,45 €	2 810,64 €	6 792,38 €	121,24 €
TOTAL			31 057,97 €	6 360,36 €	9 454,67 €	419,69 €

VII - ETAT DETAILLE DU PERSONNEL PRESENT AU 31/12/2012						
Etablissements	Effectif total	Hommes	Femmes	Temps plein	Temps partiel	ETP
Maison de retraite Notre Dame de Bonne Espérance	54	6	48	49	2,21	51,21
Maison de retraite Saint-Léon	49	5	44	26	12,61	38,61
Maison de retraite Saint-Joseph	64	5	59	41	13,29	54,29
Maison de retraite du Bon Pasteur	34	7	27	25	3,71	28,71
Maison de retraite du Grand Bon Pasteur	60	9	51	51	4,72	55,72
Maison de retraite François Henri	34	3	31	25	3,37	28,37
Maison de retraite Saint Jean	26	4	22	16	5,92	21,92
Maison de retraite Bossège	23	3	20	15	4,23	19,23
Maison de retraite Bernède	36	1	35	33	1,30	34,30
Maison de retraite Le Berceau	55	3	52	37	11,48	48,48
Maison de retraite Bois Gramond	48	2	46	44	1,80	45,80
Foyer Jenny Lepreux	26	4	22	22	2,07	24,07
Foyer et SAVS du Bon Pasteur	16		16	8	3,67	11,67
Ermitage Lamourous	90	21	69	74	3,85	77,85
Siège social	5	2	3	5	-	5,00
TOTAL	620	75	545	471	74,23	545,23

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

VIII - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**ENGAGEMENTS RECUS**

Legs et donations :

NEANT

Garantie, cautions obtenues :

Pour les établissements St Joseph, NDBE, Jenny Lepreux, Bon Pasteur et Grand Bon Pasteur, les emprunts auprès de la BCME et du Crédit Agricole sont garantis par l'engagement du Conseil Général de Dordogne et de Gironde de la prise en charge des annuités dans le prix de journée.

L'emprunt réalisé auprès du Crédit Mutuel pour l'Ermitage Lamourous est garanti par l'engagement du Conseil Général de la Gironde de la prise en charge des annuités dans le prix de journée. Le second emprunt contracté auprès de la CDC pour les travaux de rénovation est garanti par le Conseil Général de la Gironde.

Pour l'acquisition de la Résidence Bossège, l'emprunt contracté auprès de Dexia est garanti par la caution de la mairie de St Laurent du Médoc à hauteur de 30%. La garantie du Conseil Général a été obtenue à hauteur de 70 %.

Les emprunts contractés auprès de DEXIA pour le financement de la réhabilitation/extension de la maison de retraite du Grand Bon Pasteur, et la création de l'EHPAD du Bois Gramond à Eysines sont garantis à 100 % par le Conseil Général de la Gironde.

Droit d'usage de locaux :

Mise à disposition gratuite des locaux du siège social.

Biens reçus en crédit-bail :

NEANT

Autorisation de découverts :

En cours crédit de trésorerie d'une durée de 1 an jusqu'au 15/01/2013 d'un montant plafond de 0,9 M€ pour le pré-financement des travaux de l'EHPAD St Joseph.

Document soumis au visa du commissaire aux comptes
--

ENGAGEMENTS DONNES

Garantie, avals et cautions données :

NEANT

Suretés réelles consenties (hypothèques, nantissements) :

Nantissement auprès de DEXIA des valeurs mobilières de placement pour un montant de 150K€ en garantie d'un emprunt de 300 K€ pour l'établissement Saint Léon en 2007. Les mains levées se font au fur et à mesure du remboursement de l'emprunt.

Redevances de crédit-bail :

Voir tableau page A - 7

Engagement en matière de retraites :

459.655 €

Calculs réalisés sur la base des CDI présents au 31 décembre de l'année en fonction des indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives 51 et 66, d'une table de mortalité, de taux d'actualisation (rotation du personnel, majoration des salaires, taux moyen charges sociales et fiscales de 59,65 %) et à partir du salaire moyen brut annuel. L'âge légal de départ à la retraite a été modifié à 62 ans.

AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

NEANT

A. D. G. E. S. S. A.

EXERCICE CLOS LE 31/12/2012

**RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

A. D. G. E. S. S. A.

**Association pour le Développement et la Gestion
des Equipements Sanitaires et Sociaux d'Aquitaine**

31, rue du Fils
33000 BORDEAUX

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012**

oo O oo

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT.-

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT.-

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les rémunérations brutes versées aux Directeurs des établissements de l'Association, sont les suivantes :



Fait à MERIGNAC, le 24 juin 2013

Pour la SAS MAZARS FIGEOR,
Bruno GAUTHIER
Commissaire aux comptes